



Né(e) le

Nom

Prénom (s)

MARTIN

20 / 20

Ecricome

Épreuve: FSH

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)Feuille 01 / 03

Numéro de table

1 2

Commencez à composer dès la première page...

Si la "bagnole" est pour Emmanuel Macron le symbole d'un mode de vie à la française selon les propos qu'il a tenu en octobre dernier, on ne peut que constater que la voiture est de moins en moins un produit français. En effet le secteur automobile, à l'image d'une industrie délivrant produit de moins en moins de voitures dans l'Hexagone. De 2 millions de voitures produites annuellement en 2000, Stellantis (ex PSA) n'en produit plus que 700 000 aujourd'hui. Cette baisse, symbole d'une délocalisation accélérée, doit-elle inquiéter ? Dès lors, faut-il lutter contre les délocalisations ?

Une délocalisation consiste en la fermeture d'une unité productive dans un pays donné, suivi de sa réouverture, son redéplacement dans un pays étranger. Ainsi pour une entreprise, une délocalisation s'apparente à un transfert d'IDE d'un pays donné vers un autre de type greenfield, puisque la délocalisation suppose la création d'une nouvelle unité productive dans le pays en question. Un premier enjeu suppose de savoir un nom de quoi faudrait-il lutter contre les délocalisations ? Car d'un point de vue de l'entreprise, la délocalisation apparaît comme un processus rationnel par profit des différents avantages comparatifs de chaque pays et ainsi gagner en compétitivité.

Ainsi la théorie économique a créé des modèles comme celui de Mundell dit du "tariff jumping" permettant d'expliquer ce choc de la part des entreprises. Lutter contre apparaîtrait alors méfante. D'autant plus que c'est le consommateur et l'économie en général qui paient puisque alors des mesures anti-délocalisations. L'action de l'Etat peuvent être défendables, il faut alors s'interroger sur la pertinence de cette possible intervention et des moyens utilisés pour lutter hypothétiquement contre ces délocalisations. Pourtant le phénomène de délocalisation peut justement être symptomatique de notre économie en manque de compétitivité à la fois prix (coût du travail) et qualité. Il serait donc bon de chercher dans nos certaines mesures à lutter contre ce phénomène qui, au plus fort, affecte non pas tous les secteurs, mais certains espèces à la concurrence internationale. Ainsi le terme délocalisation a souvent été opposé à la désindustrialisation, et malgré ces deux termes se rejoignant sur certains points, il s'agira de voir les effets potentiellement négatifs sur l'économie en général des délocalisations qui pourraient alors justifier une lutte de l'Etat contre celle-ci. Il faut ajouter que si l'Etat qui a dernièrement fait lutter contre les délocalisations, ce sont aussi bien souvent les travailleurs qui se mobilisent face à la perte de leur emploi. Ainsi la délocalisation est aussi un enjeu politique pour la politique qui a la facilité d'empêcher la délocalisation alors même qu'elle pourrait être justifiée économiquement. Enfin se pose la question de comment gérer ceux qui se retrouvent sans emploi suite à une délocalisation, comme de comprendre l'antidélocalisation.

entre délocalisations et souveraineté économique et donc industrielle au cœur des préoccupations actuelles. Il apparaît dès lors que l'objet des délocalisations ~~sont~~ rejoint l'objet de la décarbonatation des systèmes productifs dans les pays développés.

Dans quelle mesure faut-il lutter contre les délocalisations alors même que les pays ont des structures économiques différentes et que les délocalisations semblent être facteurs d'efficacité économique pour les entreprises malgré de potentiels effets négatifs au niveau national ?

Il apparaît que les délocalisations des dernières décennies dans les pays développés ne sont que la conséquence de choix nationaux des entreprises qui sont faits de gain à l'échange partant le monde et donc entre lesquels il ne fonctionne pas suffisamment. Cependant, il semble nécessaire de lutter contre ce phénomène tant qu'il est symptomatique d'un manque de compétitivité d'une économie, l'effet à long terme (I). Aujourd'hui la construction d'une souveraineté économique semble passer par une lutte contre certains délocalisations stratégiques, obtenant d'autre part l'impératif de décarbonatation de nos sociétés productives (III).

Il n'appartient pas d'opposer la lutte contre les délocalisations quand celles-ci ne sont que la conséquence d'un arbitrage national des entreprises qui semble être facteur d'efficacité économique (A). Dès lors, la lutte contre la délocalisation connaît entre les effets négatifs pour le consommateur, l'Etat ne semblant pas opter à contre-courant que la production d'une entreprise reste sur le sol national (B).

Ainsi, il s'agit d'abord de comprendre que la délocalisation pour une entreprise d'une de ses unités productives consiste en un choix purement

économique et rationnel qui vise à maximiser l'efficacité de la production en minimisant les coûts. Ainsi de la même manière que nous les enseignent les théories du commerce international, une délocalisation qui se fait pour profiter d'avantages comparatifs supérieurs offerts par d'autres pays permettra à celle-ci de gagner en compétitivité. En effet, ces avantages comparatifs si on se réfère à David Ricardo, De l'économie politique et de l'impôt, chapitre 7, "Du commerce extérieur", 1817, résultent autre que des écarts de technologie et donc de productivité entre les deux pays. En déplaçant sa production là où elle est avantageuse par elle, l'entreprise gagne en productivité et gagne en compétitivité, elle peut produire plus pour un même nombre de facteurs de production et donc repousser les limites des frontières de production de elle-même, et donc de l'économie au sens large. C'est sans doute la raison pour laquelle, avec la réduction des coûts de transport, de communication, de coordination, que durant la période d'^{1^e hyper-mondialisation (Rodrik) de 1990 à 2010, les multinationales ont sans cesse cherché à profiter des avantages comparatifs offerts par chaque nation pour gagner en compétitivité, en délocalisant les activités à faible valeur ajoutée de production et d'assemblage ce qui a accéléré cette course de souvenirs (théorisé par Stan SHIH, fondateur d'Asus). Dans un contexte de concurrence internationale, toute entreprise qui ne profite pas de ces avantages comparatifs et qui donc ne délocalise pas, ne peut survivre face à la concurrence et c'est la raison pour laquelle il semble dans un premier temps ne pas devoir lutter contre ce délocalisation. Elles semblent nécessaires et c'est la raison pour laquelle Serge TCHURUK, directeur général de Alcatel au début des années 2000 avait défendu l'idée d'un modèle "fabloc" : "Alcatel doit devenir une entreprise sans ville", la production étant délocalisée moins même externalisé dans les cas, pour sauve d'efficacité et de rentabilité économique. Ainsi la lutte contre la délocalisation ne semble à première vue pas vraiment}



Né(e) le

Nom

Prénom (s)

N A R T i N

20 / 20

Épreuve : FCH

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

02 / 03

Numéro de table

14

Commencez à composer dès la première page...

justifiée.

Plus encore, tant l'Etat cherche à empêcher les délocalisations d'entreprises serait capable de générer des effets négatifs notamment pour le consommateur. En effet on a vu qu'en empêcher les délocalisations étaient négative pour le producteur car cela empêchait une rationalisation de la production et semblait donc contraire aux vertus quantitatives du libre échange. Mais plus encore, lutter systématiquement arbitrairement contre les délocalisations a des conséquences négatives pour le consommateur qui perd en pouvoir d'achat, consomme donc moins, ce qui génère moins de production dans l'économie en général. En effet toute mesure anti-délocalisation revient à proposer contraindre les entreprises à proposer des prix plus élevés que ceux qu'elles auraient pu proposer en délocalisant. Or ces pertes de pouvoir d'achat génèrent moins de consommation et détruisent au niveau aggregé des emplois. Par exemple, l'Europe a longtemps voulu éviter de délocaliser sa production textile en mettant en place en place des accords dit "multifibres" qui empêchaient jusqu'en 2005 le textile étranger de penetrer abondamment le marché national. Or comme le matin David SPECTOR, "Textile chinois : le bon marché", 2010, telle mesure protectionniste vise à protéger un poste de bien être collectif. Si comme il dit le textile chinois permet de faire baisser le prix de 5% en moyenne, ce qui est une hypothèse

-thèse prudente, le textile représentant 30 Milliards d'euros (2010), permet un gain de pouvoir d'achat de 1,5 milliards d'euros. Un gain qui permet aux consommateurs de consommer des articles de luxe. D'autant plus que ces gains se font en majorité pour les classes populaires, qui sont celles qui ont une propension marginale à consommer la plus élevée (loi psychologique de KEVINES (1926)), ce qui ce sont elles qui bénéficient de ce textile chinois.

La libéralisation commerciale s'appuie sur une politique de relance, créant des effets positifs sur la consommation, certes cela contribue à délocaliser au niveau international l'industrie textile à faible valeur ajoutée, mais cela contribue à des gains diffus par l'ensemble de la population. Pour l'intérêt des consommateurs, il semble donc que lutter contre la délocalisation ait de nombreux effets négatifs, et dans l'action de l'Etat ne semble pas devoir empêcher le marché et la concurrence internationale d'agir. Autrement dit, la délocalisation rendra à première vue bien du bon. D'autant plus que la délocalisation si elle signifie la formation d'une unité productive sur le territoire national signifie aussi l'aventure d'une unité productive dans un autre pays. Or en matière commercial, il apparaît que la libéralisation des échanges, et la délocalisation engendrées comme dans le textile, ont permis à des pays émergents de contrôler un développement économique sans précédent. Faut-il rappeler qu'en Chine plus de 1 milliard de personnes sont sorties de la pauvreté ? Empêcher la délocalisation n'est dans une certaine mesure à renier car le commerce international et la mondialisation accélérations de la croissance et du développement dans les pays émergents. C'est pourquoi il ne semble pas nécessaire de

Lutter contre les délocalisations.

Pourtant le terme délocalisation suscite bien des réactions négatives dans les pays développés car il est souvent associé à la destruction massive d'emplois et à une mondialisation imparable à l'intérieur des pays. Faut-il alors renoncer à toute lutte contre les délocalisations ? À l'échelle d'un pays il semble nécessaire de lutter contre une délocalisation massive des entreprises en tant qu'elle est symptomatique d'une économie en mal de compétitivité (A). Tandis que cette lutte contre les délocalisations doit aussi se faire de manière indirecte afin d'aider les travailleurs affectés par les délocalisations (B).

Par ailleurs, si la délocalisation inquiète c'est parce qu'elle réflète dans d'autre une compétitivité d'une nation en berne qui ne participe pas suffisamment d'abord pour empêcher les décisions de délocalisations des entreprises. Or une nation qui n'attire pas les entreprises, n'attire pas les investissements et s'éloignent d'un secteur de moins en moins ce qui ne permet plus d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Ainsi il serait bon de lutter contre les délocalisations indirectement en favorisant la création d'un environnement macroéconomique qui pousse les entreprises à rester sur le territoire national, ce qui permet de sauvegarder l'emploi, attirer les investissements et constitue un cercle vertueux. Ainsi comme le note la note du CEA de 2005 de Hervé LORENZI et Lionel FONTA GRÉ, "Délocalisations, désindustrialisation" il existe un lien étroit entre les débats délocalisation et la désindustrialisation en France, puisque l'accentuation de la concurrence internationale expliquerait 20 à 25 % du processus de désindustrialisation, qui lui peut se mesurer par une baisse de l'emploi de l'industrie manufacturière passée de 5,3 millions en 1990 à 3 millions aujourd'hui. Or il est certain que les délocalisations se font principalement dans le secteur industriel, étant le secteur le plus exposé

à la concurrence internationale. Et l'industrie étant le secteur le plus innovant, il concerne 60 à 70% des dépenses de R&D, exerçant les plus grands effets d'entraînement amorcés par les multiplicateurs de valeur ajoutée de l'INSEE égualant à 4,5, il est certain que la lutte contre la désindustrialisation passe par une lutte contre les délocalisations qui est bénéfique pour l'innovation, la production, et donc la santé économique du pays en général. Or on n'a rien de moins de mauvaise本事徳 than qu'il faut lutter contre les délocalisations mais plutôt ~~en dehors~~ ~~un peu~~ pour un pays en renforçant ses atouts comparatifs.

La lutte contre la délocalisation et donc l'intérêt lié à la lutte contre la désindustrialisation et à la politique industrielle. Par Aghion, Antonarakis et im Le Paradoxe de la destruction créatrice, 2020, Chapitre 13 L'émergence de l'Etat au sein des industries⁷, telle politique cherche à recréer les atouts comparatifs français de la science en favorisant une logique à la fois dédiée "top down"⁸ et bottom-up⁹ sur le modèle des agences américaines BARDA et DARPA, en favorisant la transition de la recherche fondamentale à l'innovation, tout en laissant la dynamique de la destruction créatrice agir qui permet l'émergence d'innovations, et en favorisant une réglementation claire des droits de propriété qui ne limite toutefois pas les risques de monopole prospérer trop longtemps. Ainsi, il ne faut pas qu'un pays engagé dans une dynamique de délocalisations durables de ses activités productives se laisse faire mais plutôt qu'il tente de lutter contre celle-ci en améliorant l'environnement économique et institutionnel. Cette lutte apparaît nécessaire par la solidité économique du pays, alors même que la dynamique de délocalisations peut se refléter fortement sur les indicateurs statistiques de la balance commerciale (-200 milliards pour la France en 2023) et donc sur la balance des transactions courantes ce qui renforce la dépendance du pays à l'échelle étrangère notamment. Ainsi la lutte contre les délocalisations se justifie en luttant de la manière suivante ci-dessous.



Né(e) le

Nom

Prénom (s)

M A R T I N

20 / 20

Ecricome

Épreuve : E.S.H.

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)Feuille **03 / 03**Numéro de table **14**

Commencez à composer dès la première page...

Plus encore, il devient bon de chercher à lutter indirectement contre les effets négatifs de délocalisations tant dans un souci de justice sociale que d'équité économique, par les travailleurs perdant leur emploi. En effet, la mondialisation commerciale a profondément affecté la structure de l'économie française, laissant de nombreuses français sans emploi, une dynamique qui s'étend à de nombreux pays développés n'ayant pas réussi à monter en gamme comme l'Italie ou l'Espagne. Or dans un premier temps, la lutte contre les effets négatifs de délocalisations se justifie dans un souci d'équité économique. En effet, la dynamique de délocalisations responsables au niveau agrégé de la perte de 500 000 emplois selon l'Insee (2005), laisse de nombreux travailleurs sans possibilité de rembarque au vu de leur compétence qui ne sont plus demandées par les entreprises. Or autant de personnes représente un potentiel de production inexploité qui il devient donc nécessaire de réformer. En France selon Jean Tirole, Training the unemployed, en 2015, 83% de dépense de formation se font en proportion équitable, en faveur d'un actif occupé plutôt qu'un chômeur. Une telle inégalité de formation continue laisse au bas de nombreuses personnes dans une situation de chômage longue durée, qui au niveau agrégé se transforme en chômage structuel selon le mécanisme d'hystéries mises en évidence en 1986 par O. BLANCHARD et L-SU NTERS, Hystéries im unemployment. Cela empêche donc une bonne allo-

cation des facteurs de production pourtant nécessaires dans une logique de destruction créatrice. Ainsi, au nom du potentiel productif inscrit dans les travailleurs, il semble nécessaire de lutter contre les effets négatifs des délocalisations, externalités négatives liées à la perte d'emploi inhérente à une délocalisation. Plus encore, dans un sens de justice sociale, puisque ceux qui subissent le plus des délocalisations sont souvent les travailleurs peu qualifiés, exposés à la concurrence. Il semble nécessaire et juste de les aider à surmonter cette "épreuve du chômage" comme l'indiquent le sociologue Dominique SCHNAPPER, L'Epreuve du chômage, 1985 / et ceux peut-être en installant des "filles de l'unité" comme il appelle Aglion (2020, Chapitre 11, "Déstruction créatrice d'âme et bûcher") , qui en s'appuyant sur les théories de Anna Case, The Death of Dopeism, 2017 et de Alexandra Manlet, montre d'abord que si la perte d'emploi a des effets très négatifs sur l'espérance de vie, la propension à la consommation d'alcool et de drogues, des solutions semblent exister selon ROULLET qui montre qu'un système de flexibilité tel que celui dans lequel devrait être mis en place pour assurer les individus contre les risques. Ainsi dans tous les cas, la lutte contre les délocalisations se justifie de manière indirecte, il ne faut pas empêcher une entreprise de délocaliser, mais il faut protéger les travailleurs des effets négatifs de la perte d'emploi dans un sens de justice sociale, mais aussi dans une recherche d'efficacité économique.

Si l'on a vu qu'une certaine et mesurée action de l'Etat est justifiée pour pallier les effets négatifs des délocalisations et les symptômes qu'elles représentent, il apparaît au contraire que la construction d'une souveraineté économique ne peut se passer d'une lutte contre certaines délocalisations jugées stratégiques (A), obéissant d'autre part à l'imperatif de décarbonation de nos sociétés (B).

Ainsi, il semble que dans un monde de plus en plus fragile géopolitiquement dans lequel les risques se multiplient, le concept de souveraineté économique, c'est à dire la capacité de l'Etat à être peu dépendant des autres, justifie une certaine lutte contre certaines délocalisations jugées stratégiques au nom de la sécurité nationale. La crise du COVID a mis en avant la forte dépendance de la France par rapport à la Chine notamment, pour du matériel médical pendant une grande partie (gants, masques), ce qui met en exergue le fait qu'il ne faille pas tant éta blir pris de délocalisation, y compris quand le cœur de production est plus facile à l'étranger. Comme pendant la crise du COVID, cette dépendance a affaibli la capacité de l'Etat à assurer la sécurité de ses citoyens notamment sanitaires comme le rôle patologique du virus. Faut-il s'attendre à une vague de relocalisations en France ?, 2022. Il apparaît donc que dès lors, l'Etat doit avoir son mot à dire pour empêcher certaines délocalisations de biens stratégiques, et donc que la lutte contre ces délocalisations se justifie. De manière symétrique, c'est bien un mouvement de relocalisation auquel l'économie doit s'attendre.

Plus encore, l'imperatif de décarbonation de nos sociétés mises en place au niveau européen avec le ~~Plan~~ Pacte Vert et la promesse de la neutralité carbone en 2050 semble d'autre part justifier une lutte contre les délocalisations et donc notamment celle des activités productives. En effet, même si la délocalisation fait baisser artificiellement l'empreinte carbone réelle d'un territoire, en prenant en compte l'empreinte carbone des produits importés, l'effet devient nul voire négatif à cause du transport. C'est pourquoi Pierre VELIZZI

en 2022 dit que nous sommes dans une hyper-industrie au malgré la délocalisation d'entreprises industrielles, notre économie reste toujours moins polluante. D'autant plus que les entreprises ont tendance à prendre en compte le coût de la réglementation environnementale dans leur choix de localisations de production, ce qui vise un dumping environnemental puisqu'en l'absence d'une uniformisation mondiale de ces règles, un pays peut avoir tout intérêt à attirer les entreprises en ayant une réglementation environnementale très laxiste comme le note Eloi Laurent, Economie de l'environnement 2012. Pour ces raisons, l'imperatif de décarbonatation passe par une lutte contre les délocalisations cherchant à protéger un dumping environnemental, et donc se faire par un investissement massif dans la transition écologique. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MAFF), mis en place de fait en octobre dernier est justement un mécanisme incitatif qui doit inciter les firmes à délocaliser leurs activités productives pour échapper à la taxe carbone tandis qu'il déstabilise une délocalisation qui devient alors payante supplémentaire des activités productives. Ce mécanisme est bien sûr sujet à de nombreuses critiques mais représente un premier. Ainsi, il semble que la lutte contre les délocalisations se justifie au nom de l'imperatif de décarbonatation.

En conclusion, nous nous étions demandés dans quelle mesure fallait-il lutter contre les délocalisations. Si il semble qu'il est néfaste de lutter systématiquement contre toute délocalisation car il ne faut pas entraver la liberté d'entreprendre, il faut néanmoins mener des actions de la part de l'Etat pour que ce phénomène de délocalisations ne se généralise pas. Également, la recherche d'une croissance économique renforcée ainsi que la décarbonatation de nos systèmes productifs rend nécessaire la lutte contre des délocalisations circonscrites.